

▪ **Informations du bureau**

M. Gérald Chollet, boursier communal souhaite rappeler aux Conseillers ayant siégé durant l'ancienne législature qui ne l'ont pas encore fait, de passer prendre leurs vacances à la bourse communale. Merci de faire diligence et de ne pas laisser votre compte en déshérence !

Aux commissions qui ne l'ont pas encore fait, merci de transmettre à la secrétaire et à moi-même par mail, le nom de leur président, présidente ainsi que les coordonnées complètes de chacun des membres, ceci au plus tard pour le 15 septembre.

Pour faire suite à la remarque de M. Jean-François Christen lors du dernier conseil, concernant la distribution aux suppléants, des divers documents reçus par les conseillers. Aucun obstacle règlementaire n'étant à signaler, le Bureau a pris la décision d'envoyer ces documents aux suppléants qui le souhaitent. Un courrier va leur être adressé, afin de déterminer lesquels d'entre eux veulent recevoir cette correspondance.

Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier, souhaite porter à votre connaissance la journée de formation et de réflexion, du 7 octobre à l'Université de Genève sur le thème : Faire société en montagne aujourd'hui !

Outres les enjeux économiques et environnementaux, les populations qui vivent en montagne connaissent une diversité d'origine, qui peut être vue comme une ressource ou un danger pour la cohésion sociale et l'attachement au lieu. Défis importants à relever, les objectifs de cette journée seront de tenter de comprendre et de trouver les pistes de solutions à mettre en œuvre. A la fin de ce conseil vous pourrez trouver des papillons et plus amples renseignements auprès de Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier.

▪ **Informations de la Municipalité (sans discussion, ni vote)**

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Informations concernant l'Observatoire

Actuellement il est prévu une vente aux enchères le 11 octobre 2011, car la Fondation propriétaire d'une grande partie des parcelles, a été attaquée par les différentes PPE et par la Commune de St-Cergue, qui réclame des comptes. Ils sont menacés de poursuites

La Fondation dépose un nombre important d'hypothèques, qui visent à démontrer qu'elle doit énormément d'argent, le but étant qu'elle ne perde rien dans l'opération et la Commune, comme d'autres parties de la PPE ont fait opposition, par une contestation de l'état des charges, pensant que les hypothèques qui sont produites, sont des hypothèques de complaisance.

Les démarches entreprises le sont avec l'avocat de la Commune. C'est l'une des raisons pour laquelle nous vous avons demandé l'autorisation générale de plaider, très rapidement au mois de juillet.

L'avocat s'occupe de ce cas et nous essayons de manœuvrer au mieux pour que la Commune puisse retrouver son dû.

Pour rappel la Commune a dû faire démonter l'annexe pour des raisons de sécurité à sa charge et le but est de pouvoir récupérer les frais avancés pour ces travaux, c'est pour ceci qu'elle a déposé une hypothèque légale.

Informations concernant les routes et la circulation

Vous avez pu voir que la route entre Arzier et l'entrée du village, au niveau des voies du chemin de fer, a été entièrement refaite.

Le Canton a pris en charge les frais jusqu'à l'ancienne limitation de vitesse de 50 km/h, mais cette limitation a été déplacée aujourd'hui à l'entrée du chemin des Pelesses.

Dans ce nouveau revêtement, l'entreprise mandatée pour l'installation du VDSL a mal fait son travail, et la route a dû être ré-ouverte.

Comme vous avez pu le voir dans un des préavis de ce soir, nous allons profiter de faire un tronçon du trottoir devant le Mirabeau, afin de sécuriser l'entrée du village.

Nous sommes également en réflexion avec le Canton, afin de trouver une solution pour ralentir la circulation que descend de Basse-Ruche, les Cheseaux-Dessus. Un projet va être déposé pour faire des essais, avec une limitation de vitesse.

Informations concernant le Centre du Vallon

Le Vallon a eu 20 ans, le 1^{er} septembre. Nous voulions organiser une fête pour marquer cet anniversaire, mais il a été impossible de trouver une date, car le Vallon est tout le temps occupé ! Mais ceci n'est que partie remise, car nous le planifierons pour 2012.

Informations concernant le Conseil Régional

A ce jour le Conseil Régional regroupe 44 communes du district sur 47.

L'organisation du comité de direction a été annoncée, et 11 communes y sont représentées et St-Cergue y est représenté par moi-même, mais également Mme Véronique ANDERSSON, Mme Cornélia GALLAY et M. Gérard ODERMATT, qui font partie du Conseil Intercommunal et des commissions.

M. Eddy BLUMENSTEIN, Municipal

Excusé

Mme Cornélia GALLAY, Municipale

Information concernant le PDDE et le PGEE

En préambule au préavis de ce soir, je vous informe que pour le dicastère des eaux nous travaillons avec deux outils de gestion :

- Le Plan Directeur de Distribution de l'Eau, PDDE pour l'eau potable et
- Le Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE pour les eaux usées.

Le PDDE de la commune de St-Cergue a été approuvé par le laboratoire cantonal en 2002.

Il contient :

- le schéma hydraulique et les caractéristiques du réseau
- les consommations et ressources en fonction des pronostics de la population jusqu'à 2020
- l'état du réseau et les travaux à réaliser
- la défense incendie
- l'approvisionnement en temps de crise
- un modèle de financement

Un grand nombre de travaux prévus dans le PDDE ont déjà été réalisés, dont par exemple :

- l'acquisition de nouvelles ressources
- le renouvellement et l'informatisation du poste de commande
- le renouvellement de la station de pompage de la Colline et la conduite de refoulement sur Combe Froide.

En 2007 un addenda a été approuvé par le canton avec le nouveau schéma du réseau.

Dans le PGEE nous avons un inventaire des réseaux et des stations de relevage.

Ces travaux de séparatifs sont obligatoires et ont été évalués financièrement.

Il reste cependant une inconnue qui nous empêche de réaliser ces travaux rapidement, c'est la problématique de la protection des sources du puits du Montant à Genolier qui alimente les Communes de Genolier, Arzier et Gland.

Une grande partie des zones à bâtir de St-Cergue se situent dans les zones de protection éloignées de la source.

Les coûts d'une protection sont bien plus importants que la mise en conformité normale des canalisations, à cause de la topographie et de la configuration de St-Cergue.

Des accords doivent encore être trouvés avec le canton et les communes concernées, avant de pouvoir entamer ces travaux.

Mme Véronique ANDERSSON, Municipale

Informations concernant la journée des sports

La journée des sports a eu lieu ce 4 septembre, par un temps très pluvieux. Nous avons quand même eu plaisir à y voir une cinquantaine de personnes, qui sont venus découvrir les activités sportives que nous avons à St-Cergue.

Liste des manifestations

Vendredi 9 septembre

- vernissage de l'expo de peinture dans les bureaux de Stünkel Immobilier, avec une vente aux enchères des peintures faites par les classes des écoles de St-Cergue. Les bénéfices de cette vente seront versés à l'association des Petits Ecureuils pour la crèche

Samedi 17 septembre

- aux Cheseaux, Grand prix des petites voitures

Samedi 24 septembre

- spectacle des Entractés au Centre du Vallon

Samedi 1^{er} octobre

- 16^{ème} Désalpe

M. Danièle ANDRE, Municipale

Informations concernant les Petits Ecureuils

La crèche a ouvert ses portes au mois d'août et inaugurera les locaux le samedi 10 septembre. Vous êtes tous cordialement invités à participer à cette journée, pour la partie officielle à 11h00 ou à passer lors des portes ouvertes, soit de 8h30 à 10h30 et de 13h30 à 15h30.

La bonne nouvelle est qu'il y a plus d'enfants inscrits que nous osions le penser, mais actuellement la crèche n'est pas complète.

Informations concernant la cantine scolaire

La cantine scolaire est tenue en partie par des bénévoles, et nous manquons encore de personnes.

Cette cantine a une fréquentation très importante cette année, actuellement il y a 40 enfants, mais d'ici la fin d'année, il est possible d'en avoir une cinquantaine.

Dans la règle, il devrait y avoir un surveillant pour 12 enfants et cela ne sera pas le cas si nous ne trouvons pas de personnes supplémentaires pour accompagner ces enfants.

Si vous connaissez du monde qui peut donner deux heures par semaine à midi, pour la cantine scolaire, merci de faire passer le mot et de contacter la commune.

Nous avons le même problème avec les patrouilleurs. Dans ce cas, une rémunération de Fr.7.- pour les 20 minutes est prévue. D'avance merci de faire suivre cet appel de bénévoles.

▪ Approbation de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour, ajout d'un point N°11, par le préavis d'urgence N°20/2011, concernant la demande de crédit d'urgence de Fr. 60'000.- pour le remplacement de deux conduites d'alimentation en eau potable sur la route d'Arzier.

Les deux points suivants de l'ordre du jour annoncés sont décalés en fonction.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver l'ordre du jour

par :

43 voix pour

1 abstention

▪ **Point n°1 de l'ordre du jour**

Préavis N°10/2011

Concernant une autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 40'000.- (quarante mille) par cas.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Les points de l'ordre du jour de N°1 à 6 sont des p réavis usuels, qui sont présenté en début de législatures. Ils concernent tous des autorisations générales.

Je me tiens à disposition si besoins.

M. Denis BERGER :

La Commission des finances a passé en revue tous ces préavis municipaux et les a comparés avec ceux qui avaient été présentés lors des dernières législatures et ils sont conformes.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 10/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 40'000.- (quarante mille) par cas**

Et ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités

Par : **42 voix pour**
2 abstentions

▪ **Point n°2 de l'ordre du jour**

Préavis N°11/2011

Concernant une autorisation sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de Fr. 100'000.- (cent mille) par cas, charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de les renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de Fr. 3.- le m2 correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Pas d'informations complémentaires

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 11/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

Q.- Mme Christiane MAILLEFER :
Est-ce que la Commune a une stratégie ou un agenda concernant la vente de ces DDP ?

R.- M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
En 2007, la Municipalité a décidé de suspendre la vente des DDP.
Aujourd'hui nous allons ré-ouvrir le dossier, car des demandes nous arrivent, d'une part et d'autre part, nous viendrons vers vous au mois de décembre, avec des projets en relation avec les DDP.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite de Fr. 100'000.- (cent mille) par cas, charges éventuelles comprises**
- **La durée des droits de superficie concédés sera de 50 (cinquante) ans au maximum lors de la signature et renouvelable par période de 30 (trente) ans au maximum**
- **Le prix de base sera au minimum Fr. 3.- le m². Ce prix correspond à l'indice des prix de la consommation du mois de décembre 1990, soit 124,7 points (base 1982), et indexable selon l'acte constitutif ou l'acte modificatif. Un rabais de Fr. 0.50 / m² sera accordé pour les terrains hors zone à bâtir**

Et ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités

Par : **41 voix pour**
 1 voix contre
 2 abstentions

▪ **Point n°3 de l'ordre du jour**

Préavis N°12/2011

Concernant la compétence financière extra budgétaire de Fr. 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic
Pas d'informations complémentaires

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 12/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **De donner à la Municipalité la compétence financière extra budgétaire de Fr. 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.**

Et ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités

Par : 42 voix pour
2 abstentions

▪ **Point n°4 de l'ordre du jour**

Préavis N°13/2011

Concernant une demande d'autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissements bancaires suisses domiciliés dans le Canton de Vaud et une demande d'autorisation, de façon générale à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la Municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic
Pas d'informations complémentaires

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 13/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des établissements bancaires suisses domiciliés dans le Canton de Vaud.**
- **D'autoriser la Municipalité, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la Municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché,**

Et ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités

Par : 41 voix pour
3 abstentions

▪ **Point n°5 de l'ordre du jour**

Préavis N°14/2011

Concernant une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la Commune.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic
Pas d'informations complémentaires

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 14/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

- Q.-** Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER :
Concernant la phrase, "pour autant qu'aucune charge ne soit pour la Commune", il s'agit de charge liée à la création et la modification de servitudes uniquement ou également les charges liées à l'entretien ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
En principe lorsque nous inscrivons une servitude, nous supportons les coûts de mise à l'enquête.
- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
S'il y a des charges, nous devons passer devant le Conseil communal.
- R.-** M. Denis BERGER :
De l'avis de la Commission des finances, vu la nature du préavis et la façon dont il est rédigé, la phrase "aucune charge" sans spécification, veut bien dire sans aucune charge.
Et comme le disait Mme GALLAY, si des charges doivent être prises en compte, le Conseil communal sera sollicité par un préavis municipal.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accorder à la Municipalité une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la Commune.**

Et ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités

Par : 42 voix pour
2 abstentions

- **Point n°6 de l'ordre du jour**

Préavis N°15/2011

Concernant une demande d'autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de Fr. 20'000.- (vingt mille) par cas.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Pas d'informations complémentaires

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 15/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

- Q.-** M. Jean-Luc BEZENCON :
Est-il possible d'avoir un ou deux exemples concrets de l'utilisation de cette autorisation ? Et y a-t-il une stratégie générale et pourquoi ne pas la présenter au Conseil avant l'investissement ?
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Cette question a déjà été abordée lorsque nous avons rencontré la Commission des finances et nous n'arrivions déjà pas à trouver un cas.
Si dans l'assemblée quelqu'un peut nous aider !

R.- M. Gérard ODERMATT :
L'exemple qui me vient à l'esprit était l'émission de la Radio Romande. Nous avons commencé les négociations et ensuite nous avons pris un demi-engagement et ensuite nous avons soumis un préavis au Conseil communal.

Rem.- Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :
Au vu de la difficulté de vous présenter des cas, il n'y a pas d'abus avec cette autorisation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés, ceci dans une limite de Fr. 20'000.- (vingt mille) par cas**

Et ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités

Par : 40 voix pour
4 abstentions

- **Point n°7 de l'ordre du jour**

Préavis N°16/2011

Concernant une demande de renouvellement du DDP du Camping Caravaning Club Vaudois pour une durée de 30 ans à un tarif préférentiel de Fr. 1,50.

La Présidente donne la parole à Mme Véronique ANDERSSON, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Véronique ANDERSSON, Municipale

Je n'ai pas d'élément supplémentaire à apporter à ce préavis. La Commission des finances l'a justement complété, en précisant qu'un tarif préférentiel ne sera pas transmissible en cas de changement de propriétaire.

Je reste à disposition si il y a des questions.

M. Denis BERGER :

À la fin de notre rapport, nous avons fait ce petit tableau qui indique, non pas un coût pour la Commune, mais un manque à gagner si l'on comparait avec les prix standards qui sont prévus pour les DDP. Ceci paraît une somme assez considérable, mais sur 30 ans, il est très dur de prévoir ce qui peut se passer.

La raison pour laquelle je voulais donner ce complément d'information, est essentiellement parce qu'après discussion avec la Municipalité, nous nous sommes laissé convaincre qu'un effort doit être fait avec l'association du camping, de manière à pouvoir garder des places pour les gens de passage dans la commune, ceci dans le cadre du développement touristique.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 16/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

Q.- M. Jonas BAUMGARTNER :
Concernant cet investissement de Fr. 160'000.-, est-ce que nous avons une date pour l'exécution de ces travaux. Et a-t-on une idée de ce que nous allons investir ?

R.- Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :
Nous avons le suivi des travaux et avons reçu les devis. A ce jour Fr. 50'000.- ont déjà été investis, il reste des travaux pour encore environ Fr. 100'000.-, mais tous

les devis ne sont pas encore rentrés et les travaux ne pourront certainement pas tous être terminés cette année.

Mais le préavis mentionne bien que c'est sous la condition que les travaux soient terminés.

Q.- Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER :
Comment peut-on garantir qu'une fois les travaux terminés, le camping continue à promouvoir avec Région Tourisme et le site des Cheseaux-Dessous, le développement d'un camping pour le tourisme et ne change pas pour préférer davantage de résidents à l'année ? Ce qui annulerait l'argument permettant d'avantager le tourisme et les gens de passage.

R.- Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :
Cette discussion nous l'avons eue avec les responsables du camping et il est important pour nous de garder des places pour le tourisme de passage et ceci nous a été garanti. Normalement nous pouvons faire confiance et ne pas avoir besoin de préciser dans l'acte notarial.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter le renouvellement du DDP du Camping Caravaning Club Vaudois pour une durée de 30 ans à un tarif préférentiel de Fr. 1,50**

Par : **41 voix pour**
 1 voix contre
 2 abstentions

- **Point n°8 de l'ordre du jour**

Préavis N°17/2011

Concernant une demande de crédit de Fr.35'000.- pour effectuer les travaux de réfection des toitures des deux écopoints du Corps de Garde et la réfection partielle de l'écopoint des Cheseaux-Dessous, financé par la trésorerie courante et amorti en une seule fois par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements et amortissements.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Pas d'informations complémentaires

Q.- Mme Silke GERLACH :
Comme vous avez pu le lire, la Commission des finances déplore qu'il n'y ait qu'un seul devis. Donc notre question est, à ce jour avez-vous un deuxième devis ?

R.- Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :
M. BLUMENSTEIN n'étant pas là ce soir, il m'est difficile de vous répondre.

R.- M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Il est vrai que sur ce genre de montant, il est difficile de solliciter les entreprises, donc nous avons pris la même entreprise qui a déjà fait l'autre déchetterie.

Rem.- Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :
Ce n'est pas obligatoire de demander plusieurs devis.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 17/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 35'000.- pour des travaux de réfection des toitures des deux écopoints du Corps de Garde et la réfection partielle de l'écopoint des Cheseaux-Dessous.**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement en une fois, par prélèvement au fonds de réserve pour investissements et amortissements.**

Par : **40 voix pour**
4 abstentions

▪ **Point n°9 de l'ordre du jour**

Préavis N°18/2011

Concernant la demande d'un crédit de Fr. 130'000.- destiné à la création d'un trottoir sur la route d'Arzier et le chemin du Carroz Delay et l'élargissement d'un tronçon du Chemin du Carroz Delay.

La Présidente donne la parole à M. Thierry MAGNENAT, Syndic pour des informations complémentaires :

M. Thierry MAGNENAT, Syndic

Nous avons lancé ce préavis pour la construction du trottoir relativement vite, car elle était liée à la demande de construction du Mirabeau, mais également par l'opportunité de réaliser le trottoir avant l'hiver.

Aujourd'hui le montant final sera plus proche de Fr. 90'000.-- à Fr. 95'000.--. Ceci pour deux raisons : nous avons renoncé à un certain nombre d'options, comme déplacer le lampadaire de 10 cm en arrière, lampadaire que nous venons de mettre en place ou encore la réfection de la Route du Carroz Delay, devant le cimetière, sachant que des travaux importants nécessitant le passage de camions dans cette zone. Nous avons également obtenu une participation du promoteur du projet.

M. Denis BERGER :

J'aimerais remercier le Syndic et la Municipalité, pour les actions qui ont été entreprises, notamment par la participation du propriétaire du terrain.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 18/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux destinés à la création d'un trottoir sur la route d'Arzier et le chemin du Carroz Delay et l'élargissement d'un tronçon du Chemin du Carroz Delay**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 130'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fond de réserve investissement/amortissement futur, compte 9282.60**

Par : **42 voix pour**
2 abstentions

▪ **Point n°10 de l'ordre du jour**

Préavis N°19/2011

Concernant une demande de crédit de Fr. 130'000.- pour l'étude du renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et du nouveau réservoir des Cheseaux.

La Présidente donne la parole à Mme Cornélia GALLAY, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Cornélia GALLAY, Municipale

Ce préavis est effectivement important pour mettre en route toute l'étude pour l'alimentation de notre commune.

Nous ne fonctionnons qu'avec deux pompes, qui sont très vieillissantes.

En rapport avec l'explication donnée en début de conseil, ce chantier était prévu dans le plan directeur des distributions d'eau.

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 19/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude pour le renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et du nouveau réservoir des Cheseaux**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 130'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fond de réserve affecté no 9280.20 au bilan**

Par : **43 voix pour**
1 abstention

▪ **Point n°11 de l'ordre du jour**

Préavis N°20/2011

Concernant une demande de crédit d'urgence de Fr. 60'000.- pour le remplacement de deux conduites d'alimentation en eau potable sur la route d'Arzier.

La Présidente donne la parole à Mme Cornélia GALLAY, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Cornélia GALLAY, Municipale

Ceci est une première pour moi, mais vu le contexte, cette demande est urgente, afin d'optimiser les travaux.

"Lecture du préavis N°20/2011"

M. Denis BERGER : lecture du rapport

Rapport de la Commission des finances :

La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 20/2011, tel que présenté.

Ouverture de la discussion :

- Q.-** M. Michel CHAVAILLAZ :
Est-ce que c'est une conduite principale ou une conduite qui dessert juste le Carroz Delay ?

Si c'est pour l'alimentation générale, la conduite est peut être trop petite pour l'alimentation des Pelesses et elle pourrait être changée complètement.

R.- Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Le diamètre de la conduite est de 150mm et elle est correctement dimensionnée pour l'alimentation des différents quartiers et des plans de quartiers à venir.

Q.- M. Daniel VELLUZ :
La conduite qui lâche sous la route qui vient d'être refaite, n'y a-t-il pas une conséquence aux travaux d'enrobé de cette route ?
Dans le devis, il y a 10% d'honoraire, ce chiffre est vraiment très important pour un devis de Fr. 60'000.-.

R.- Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Sous la route, la conduite est très profonde et le simple goudronnage de la route ne peut pas être la cause de cette rupture.
La conduite est en très mauvais état et nous avons déjà rebouché une fuite, mais une autre fuite est tout de suite apparue.
Concernant les honoraires, ceux-ci correspondent aux honoraires d'ingénieur, qui dirigent les travaux et qui vont également coordonner les travaux avec le trottoir.
Cette estimation correspond aux normes SIA, soit entre 10 et 15% pour les honoraires d'ingénieur.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de deux conduites d'alimentation en eau potable sur la route d'Arzier**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 60'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté No 9280.20 au bilan**

Par : 41 voix pour
3 abstentions

▪ **Point n°12 de l'ordre du jour**

Nomination d'une commission ad 'hoc "sociale", concernant la participation au capital actions d'une SA qui vise à la construction d'appartements protégés pour aînés à Begnins.

La Commission des finances va se positionner sur l'aspect financier de ce préavis, et il est souhaité qu'une autre commission donne son avis sur l'impact social. Cette commission sera composée de trois membres.

La Présidente donne la parole à Mme Cornélia GALLAY, Municipale pour des informations complémentaires :

Mme Cornélia GALLAY, Municipale
Pas d'informations complémentaires

Ouverture de la discussion pour les propositions :

Mme Christine BRIACCA propose Mme Anne COMBES-MEYLAN, qui accepte

Mme Arlette DEVAUD-PRAZ se présente

M. Michel CHAVAILLAZ se présente

Sont élus à la commission ad 'hoc "sociale", à l'unanimité par applaudissement :

- **Mme Anne COMBES-MEYLAN**
- **Mme Arlette DEVAUD-PRAZ**
- **M. Michel CHAVAILLAZ**

▪ **Point n°13 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Ouverture de la discussion :

Rem.- Mme Amandine LOHRI :

Serait-il possible, dans un mouvement d'écologie, de recevoir les documents du Conseil par e-mail ? Et de pouvoir imprimer seulement ce qui nous intéresse.

Rem.- Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :

Pouvez-vous manifester votre intérêt à main levée.

Pour les personnes intéressées de recevoir les documents par e-mail, merci de le faire savoir à la secrétaire en fin de conseil et de valider votre adresse, mais également de bien vouloir accuser réception des documents par mail après chaque envoi.

Rem.- M. Jean-François CHRISTEN :

J'aimerais remercier la Présidente pour la réponse donnée à ma question du dernier Conseil.

Q.- Concernant le camping, y a t il des discussions pour la mise en place d'accès pour le camping-car ?

R.- Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :

C'est effectivement une bonne question et nous en avons parlé avec les responsables de l'Association. Il y a un intérêt pour développement cette branche, mais ceci a un coût important et qui n'est pas rentable. Il faudrait aménager des bornes électriques au bord de la route, car les véhicules ne peuvent pas descendre sur le terrain.

Pour l'instant et vu la situation financière de l'Association du camping, il n'est pas possible de prévoir cet aménagement.

Concernant la Commune, étant dans une phase de nouvelle législature, nous n'avons pas prévu cet investissement dans nos plans financiers, mais ce sujet sera abordé et nous allons étudier les différentes possibilités.

Rem.- M. Yvan DEMIERRE :

Pour reprendre l'intervention sur les campings car, il serait plus judicieux d'avoir une infrastructure près du village, plutôt que dans le camping. Un aménagement sur le parking du village serait plus facile, avec un accès à l'électricité, payant ou non, à étudier.

R.- Mme Véronique ANDERSSON, Municipale :

Je prends note de votre remarque.

Dans un premier temps, c'est une réflexion qui doit être faite, mais pour le moment, la Municipalité n'a pas envie d'avoir des camping-cars qui s'installent sur le parking de la place du village.

Rem.- Mme Anne COMBES-MEYLAN :

Par rapport aux camping-cars, c'est un moyen de tourisme important actuellement et de nombreux parking s'ouvrent, notamment dans le sud de la France, n'ayant pas de répercussions financières sur les places de camping, mais qui peut amener des répercussions au niveau des marchands. De plus passablement de camping-cars passent à St-Cergue et La Cure et vont s'arrêter aux Rousses sur la place leur étant réservée. Donc il pourrait être intéressant de développer quelque chose dans ce sens pour la Commune de St-Cergue.

Rem.- Mme Marie-Joëlle HELFER-CAVILLIER :

Je tiens à souligner le plaisir que j'ai eu à participer à la journée de samedi. Et encore merci pour l'organisation fort sympathique.

Applaudissement de l'assemblée

- Rem.-** Mme Michèle MÖCKEL :
J'aimerais revenir sur le préavis concernant le trottoir le long du Mirabeau. La Commission des finances dans son rapport mentionne le fait que peut-être le règlement n'aurait pas été respecté, dans le cadre de la hauteur du bâtiment. Concernant la suite du projet du bâtiment, est-il prévu de jeter un œil attentif à la suite de ces travaux, car la construction de l'immeuble actuel a été assez chaotique.
- R.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Il est erroné de comprendre que les hauteurs du bâtiment existant ne sont pas correctes. Le raccord entre le trottoir et la terrasse du Mirabeau est légèrement décalé, mais ceci pour des questions d'aménagements extérieurs.
- R.-** M. Denis BERGER :
Dans notre rapport, nous avons été prudents, car nous avons noté peut-être. Ce qui nous semblait incertain c'est le fait que le parking souterrain, qui s'arrête à la limite de propriété est construit plus haut que la route cantonale. Et normalement si l'on construit à la limite de propriété, la construction doit être entièrement enterrée.
- Rem.-** Mme Magali BORGEAUD-dit-Avocat, Présidente :
Je vous inviterai à ne pas reprendre un préavis une fois celui-ci traité. La discussion vous permettant de la faire dans le point de l'ordre du jour concerné.
- Rem.-** Mme Anne COMBES-MEYLAN :
Je me fais porte-parole des habitants de La Cure et me permets de vous faire remarquer que les horaires du Nyon-St-Cergue-La Cure diminuent de plus en plus. Les changements d'horaires réguliers ont pour conséquences que de plus en plus de personnes abandonnent les transports publics pour la voiture et la circulation est de plus en plus importante.
Les trains sont moins nombreux, notamment le matin, mais également le soir, puisque le dernier train est vers 19h00. La jeunesse est plus importante à La Cure et il n'y a pas de possibilité pour eux de prendre le dernier train de minuit.
- Q.-** Y a t il une possibilité pour la Municipalité de se faire entendre à ce sujet auprès de la direction du train ?
- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Ma réponse ne va s'en doute pas vous satisfaire.
Il y a quelques années, il était prévu de supprimer la liaison entre St-Cergue et La Cure. A force d'insister auprès du Nyon-St-Cergue et également lors de la consultation des horaires du train pour faire des remarques, le train est resté mais a subi des modifications d'horaires.
Chaque fois nous insistons pour que ce train reste et avons avec la région et grâce au projet d'agglomération de Conseil Régional, élaboré un projet de renforcement de cadencement et du prolongement du train jusqu'aux Rousses.
Je crois qu'il faut vraiment insister chaque fois que l'on peut et notamment lors de la consultation en mai/juin, mais également avec la halte des Cheseaux, le développement du parc naturel régional à la Givrine. Ces projets permettront de renforcer l'utilisation du train.
Nous prenons note de votre remarque.
- Rem.-** M. Jean-François CHRISTEN :
Pour revenir à cette remarque sur le train, je crois que c'est également une volonté du Canton qui veut avoir une mobilité douce et promouvoir les déplacements en train. Je pense que chaque année il faut pouvoir pousser les responsables du Nyon-St-Cergue, et leur démontrer que la population de St-Cergue et La Cure est en constante augmentation.
Je ne peux que recommander à la Municipalité de suivre ce dossier.
- Q.-** M. Daniel VELLUZ :
Lors des dernières législatures, nous avons eu beaucoup de vente de DDP, ce qui a diminué la dette et permis d'investir dans des projets nouveaux.
Peut-on savoir qu'elle est notre capital par rapport à ces ventes et peut-on savoir s'il y a de nouveau plan de vente pour ces prochaines années?

Le village de St-Cergue a un grand développement de nouveaux habitants. Est-ce que le plan d'analyse des consommations d'eau est adapté à cette explosion ?

- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Les projections sur les besoins en eau ont été faites avec les capacités actuelles de développement. Nous avons donc pris en compte les zones à bâtir et le potentiel qu'il pourrait y avoir.
Lorsque le dernier plan directeur a été fait, le développement souhaitait avoir jusqu'à 3'500 habitants, mais finalement les volontés et les pronostics ont été revus à la baisse. Le plan directeur de distribution de l'eau prévoit d'avoir de l'eau pour 2'500 habitants sans problème.
Les négociations que nous avons eues, en outre avec la SAPAN, il nous a été demandé une projection jusqu'à 10 ou 15 ans.
Nous sommes également en train de travailler sur le schéma directeur des différentes communes, en application du nouveau plan directeur régional.
- Q.-** M. Gilles DASCHER :
J'ai lu un article ces derniers temps, datant de juin 2009, qui dit : les communes de St-Cergue, Trélex et Givrins ont signé un partenariat avec SOL E SUISSE SA, cinq grandes éoliennes devraient tourner d'ici 2013 dans le secteur de la Givrine.
Je voulais savoir si quelque chose avait avancé dans ce domaine ?
- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Le projet a démarré par les études de mesure de vent. Actuellement nous pouvons voir entre la Givrine et Cuvaloup, un mât qui prend des mesures de vent en altitude.
Nous avons une demande de projet, qui est en étude de faisabilité technique, par les mesures du vent. Une étude est également en cours sur l'impact pour les oiseaux migrateurs et les chauves-souris.
Si les mesures s'avèrent concluantes un PPA sera mis en place et bien entendu un suivi de l'information vous sera donné.
- Q.-** M. Gilles DASCHER :
Si cinq éoliennes se trouvent sur ce secteur, je pense que le ou les grands tétras seront passablement dérangés, ce qui personnellement ne me dérange pas, étant donné que les animaux s'adaptent plus que nous.
Mais dans le cas d'une telle construction, pourquoi ne pourrions nous pas repenser une liaison entre la Givrine et Cuvaloup, qui serait tout de même un plus pour notre région.
- R.-** Mme Cornélia GALLAY, Municipale :
Nous avons vu que lors de la réalisation d'éoliennes, des travaux de terrassement devaient être fait, afin d'acheminer les énormes mâts des éoliennes. Donc une route provisoire d'une largeur de 3 mètres doit être faite, qui ne sera plus utilisée jusqu'au démontage des éoliennes.
Nous avons aussi prévu dans l'étude du Plan Partiel d'Affectation de la Dôle, de faire une liaison carrossable, soit par train ou par bus uniquement. Le périmètre qui a été délimité par cette étude arrive bientôt à échéance. Ces secteurs réservés pour l'étude de ce passage ont une durée d'autorisation de 5 ans, dès l'approbation du PPA, pour la réalisation des travaux.
Actuellement une liaison de ce type n'est pas réalisable pour cause de problèmes de planning, mais nous essayons de modifier cette durée de 5 ans.
Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.
- Q.-** M. Yvan DEMIERRE :
En début de séance on nous a parlé de mesure au sujet de la circulation en bas de la route de Basse-Ruche. Peut-on avoir plus de précisions sur ces mesures adoptées et quel périmètre ?
- Q.-** M. Thierry MAGNENAT, Syndic :
Nous nous sommes rendu sur place avec la police et avons regardé comment nous pouvions envisager une sécurisation, ensuite nous devons déposer un plan au Canton.

Le tronçon se trouve entre le bas du chemin des Couteaux et l'école.
Le but serait de poser des éléments qui rétrécissent la route, qui soient démontables pour l'hiver.
Dès que le plan revient avec les commentaires du canton, nous vous donnerons une information.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Prochain Conseil communal le mardi 11 octobre 2011

La Présidente déclare cette séance clôturée à 21h45

La Présidente

La Secrétaire

Magali BORGEAUD-dit-Avocat

K. Ringgenberg